

PORTAGE SALARIAL

Vous souhaitez vous implanter en Pologne et embaucher des salariés, mais vous n'avez pas de filiale ?

La CCIFP est en capacité de vous assister dans l'ensemble de vos obligations sociales et fiscales en vous offrant une solution rapide et complète pour votre personnel sur place.

OBJECTIFS

Être en contact avec un interlocuteur unique et de confiance.

Vous décharger de toutes les contraintes administratives avec les organismes sociaux et le fisc local.

Grace à cette solution, la CCIFP prend en charge la gestion sociale et fiscale de votre personnel en conformité avec la législation locale.

DESCRIPTIF

Le salarié est embauché par la CCIFP.

Contrat de travail de droit polonais signé entre la personne embauchée et la CCIFP
Déclaration du salarié auprès des différentes administrations polonaises (inspection du travail, sécurité sociale etc).

Déclarations mensuelles aux administrations polonaises.

Salaire versé par la CCIFP au salarié.

Gestion des congés et des absences.

Nos prix comprennent :

- Les frais de gestion administrative du salarié.
- Les déclarations mensuelles obligatoires aux administrations polonaises.
- Le reporting des congés et des absences.
- Le traitement des frais entrepris par le salarié (p.ex. liés aux voyages professionnels).

En sus les éléments suivants font l'objet d'une refacturation complète à la société

- Le salaire complet du salarié.
- Les frais de téléphones éventuels si un abonnement a été souscrit au nom de la CCIFP pour le compte du salarié.

DÉLAIS DE RÉALISATION

Immédiat.

NOS ENGAGEMENTS

Gestion de l'ensemble des obligations sociales et fiscales de votre personnel en Pologne.

Mise en conformité avec les administrations locales (auprès des autorités fiscales et organismes sociaux).

Budget

Pour un **devis gratuit et personnalisé**, veuillez contacter notre équipe :

sylwia.bojanowska@ccifp.pl

Tél: +48 514 601 810

